



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-130

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2026-130

Soutien aux projets du GPV en faveur de l'entrepreneuriat, de l'économie circulaire et de l'aménagement économique - Année 2026 - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Baptiste THONY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Groupement d'intérêt public (GIP) du Grand projet des villes de la rive droite (GPV) a été constitué en 2001 par les communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac pour soutenir le développement local et coordonner le projet de territoire.

Le projet de territoire 2021-26 identifie 8 enjeux, dont 3 (aménagement économique, activité économique et emploi, économie circulaire) sont déclinés dans les programmes concernés par la présente délibération.

Programme « Territoire entrepreneur rive droite » (TERD)

Depuis 2016, le GPV porte une démarche de détection, stimulation et facilitation de l'entrepreneuriat dans les Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) appelée Territoire entrepreneur rive droite (TERD).

Le bilan des actions menées en 2025 et les actions prévues en 2026 au titre de ce programme sont précisés dans l'annexe à la présente délibération.

Pour l'année 2026, il est proposé d'accorder au GPV Rive Droite une subvention en fonctionnement de 23.750 euros, soit 14,64% du montant des dépenses éligibles retenu à 162.250 euros. Compte tenu du fait que la subvention accordée est inférieure à celle demandée par le GPV (25.000 euros), il appartiendra à la structure de réajuster son budget prévisionnel.

Programme d'économie circulaire en faveur du réemploi et du recyclage de matériaux du Bâtiment et des travaux publics (BTP)

Depuis 2019, le GPV anime une démarche d'Ecologie industrielle et territoriale (EIT) visant à favoriser le réemploi et le recyclage des matériaux du BTP sur le territoire métropolitain, notamment dans le cadre des opérations du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de la rive droite prévues au cours des 10 prochaines années.

Le bilan des actions menées en 2025 et les actions prévues en 2026 au titre de ce programme sont précisés dans l'annexe à la présente délibération.

Pour l'année 2026, il est proposé d'accorder au GPV Rive Droite une subvention en fonctionnement de 53.010 euros (avec une contribution commune de la Direction du développement économique, du Pôle territorial Rive Droite et du Pôle bâtiments de Bordeaux Métropole), soit 41,28% du montant des dépenses éligibles retenu à 128.420 euros. Compte tenu du fait que la subvention accordée est inférieure à celle demandée par le GPV (57.010 euros), il appartiendra à la structure de réajuster son budget prévisionnel.

Programme d'aménagement

Plusieurs études et missions de plans guides visant la densification et le renouvellement urbain de plusieurs zones d'activités (ZAE La Gardette, ZAE Jean Zay, lotissement de la Vieille Cure, PRU Carriet) sont mises en œuvre depuis 2022 par le GPV Rive Droite.

Le bilan des actions menées en 2025 et les actions prévues en 2026 au titre de ce programme sont précisés dans l'annexe à la présente délibération.

Pour l'année 2026, il est proposé d'accorder au GPV Rive Droite une subvention en fonctionnement de 25.000 euros, soit 75,76% du montant des dépenses éligibles retenu à 33.000 euros. Compte tenu du fait que la subvention accordée est inférieure à celle demandée par le GPV (45.000 euros), il appartiendra à la structure de réajuster son budget prévisionnel.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 relative au Schéma de développement économique,

VU la délibération n°2023/595 du Conseil métropolitain du 1er décembre 2023 relative aux contrats de co-développements 6ème génération 2024-2027,

VU les demandes n° 2026-00079, n°2026-00081 et n°2026-00082 formulées par l'organisme pour le développement économique,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'ingénierie apportée par le Grand Projet des Villes de la rive droite dans la démarche « Territoire entrepreneur rive droite », dans le programme d'économie circulaire et dans le programme d'aménagement s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques économiques métropolitaines,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 23 750 € en faveur du Groupement d'intérêt public du Grand projet des villes de la rive droite pour son programme d'actions TERD pour l'année 2026,

Article 2 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 53 010 € en faveur du Groupement d'intérêt public du Grand projet des villes de la rive droite pour son programme d'actions en faveur du réemploi et du recyclage de matériaux du Bâtiment et des travaux publics pour l'année 2026,

Article 3 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 25 000 € en faveur du Groupement d'intérêt public Grand projet des villes de la rive droite pour son programme d'aménagement économique pour l'année 2026,

Article 4 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées,

Article 5 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2026 au chapitre 65, article 657381, fonction 61 pour les subventions de fonctionnement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,

Pour expédition conforme,